

Charte de la confrérie du Flageolet blanc de Flandre

Les membres de la confrérie, s'engagent :

- *À promouvoir de toutes les manières possibles la culture, la commercialisation, la transformation, la dégustation du flageolet blanc de Flandre ,*
- *L'objectif de cette promotion du flageolet pourrait être de tendre vers l'obtention d'une appellation ou d'un label,*
- *À défendre l'espèce pour qu'elle ne disparaisse jamais dans sa forme actuelle du patrimoine légumier,*
- *À valoriser l'espèce via toutes les communications possibles que ce soit par des participations à des salons, fêtes,... par la presse ou tout autre mode de diffusion,*
- *À diffuser l'histoire du mode de culture du flageolet qui a façonné les paysages de nos campagnes flamandes et pour que ces pratiques ancestrales puissent se poursuivre auprès des jeunes générations. Les membres de la confrérie seront garants du patrimoine agricole légué par les anciens autour de la culture du flageolet blanc de Flandre*
- *À animer avec le comité des fêtes de Zegerscappel, la fête du haricot*
- *À faire régner une certaine convivialité et la bonne humeur au sein de la confrérie, dans un esprit épicurien afin de garantir le plaisir des participants. L'amitié et la confraternité sont les règles de base qui fondent l'essence même de la confrérie.*
- *À agir dans un esprit désintéressé d'un point de vue personnel.*
- *À être l'ambassadeur de la Flandre et de Zegerscappel en particulier.*
- *À entretenir de bonnes relations avec les autres confréries. Des rencontres inter confréries sont souhaitables. La confrérie ne peut rester isolée.*
- *À porter la tenue officielle avec ses accessoires et participer aux défilés en reflétant un certain art de vivre et une dignité.*
- *À représenter et défendre dignement la confrérie en toutes circonstances.*

